

L'école Camondo est une entité de l'institution « Les Arts Décoratifs », association reconnue d'utilité publique. Elle est reconnue par décret du ministère de l'Éducation nationale, comme établissement privé d'enseignement supérieur.

Son diplôme est enregistré au niveau I du répertoire national des certifications professionnelles et visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'école Camondo forme des concepteurs d'espaces individuels ou collectifs, privés ou publics, attentifs aux usages contemporains ou prospectifs et aux savoir-faire artisanaux, industriels, traditionnels ou innovants.

Affecter à l'école votre taxe d'apprentissage 2018, c'est le moyen concret et facile --> de contribuer à un projet pédagogique, à son développement et à son rayonnement international --> de créer un lien privilégié avec les futures forces vives de vos entreprises ou de vos agences --> d'assurer la vitalité d'une profession qui contribuera à décrypter l'évolution des usages tout en dessinant nos espaces de vie, aujourd'hui et demain, dans tous les champs d'activité de la discipline.

La taxe d'apprentissage est vitale pour l'école ; c'est un choix qui n'est pas comptable, mais bien essentiel pour que l'écosystème Formation <- -> Entreprise soit toujours en phase et en mouvement.

Nous vous accompagnerons dans cette démarche volontaire. Merci de votre attention et de votre soutien.

René-Jacques Mayer – Directeur de l'école Camondo

Soutenez le projet éducatif de l'école Camondo...

L'école Camondo est un établissement

à but non lucratif dont toutes les ressources servent la pédagogie et l'accueil des étudiants. En l'absence de subvention publique, le fonctionnement de l'école repose sur les droits de scolarité acquittés par les étudiants et sur vos versements de taxe d'apprentissage.

En 2017, la contribution des entreprises a représenté environ 5% du budget de l'école et a contribué au financement :

- de l'encadrement pédagogique ;
- de voyages d'études ;
- de la politique d'acquisitions
 - de la bibliothèque : 14 000 ouvrages consultables sur place ;
- et près de 150 ouvrages et revues numériques,
- d'achats d'ordinateurs et de logiciels professionnels ;
- du renouvellement d'outils pour l'atelier maquette.

... en lui attribuant votre taxe d'apprentissage 2018

La taxe est le seul impôt dont vous avez la libre affectation.

Choisissez un organisme collecteur ;

Mentionnez :

« École Camondo – Les Arts Décoratifs » N° D'UAI : 075018ZZ dans la rubrique « versement aux écoles » du formulaire de cet OCTA.

Indiquez « maximum catégorie B ».

Contact : Édith Chabre

edith.chabre@ecolecamondo.fr